



MOSELLE FIBRE

Objet : Fondements stratégiques du développement des usages

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 11 JUILLET 2022 DELIBERATION N° CSD 2022-225</p>
--

Le 11 juillet 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Nicolas KARMANN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Alphonse MASSON, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Guy GUILLOUET, M. Norbert MARCK, M. Romuald YAHAOUI

Etaient Absents/Excusés : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Dominique LEROND, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMITT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, M. Thierry UJMA, M. Patrick WEITEN.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-1 et suivants ;

VU le rapport n° CSR 2022-225 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 11 juillet 2022.

CONSIDERANT les éléments ci-dessous :

Le numérique est un facteur d'attractivité du territoire prépondérant et d'autant plus aujourd'hui où nombre de Mosellans sont en recherche d'une amélioration constante de leur qualité de vie. Le numérique réduit les distances, rend possible le télétravail ce qui permet aux actifs de résider dans des zones plus rurales et d'étendre leur zone d'emploi.

Au-delà des usages au sein du cercle privé, le Très Haut Débit est un facteur de développement indispensable au territoire, qui va entraîner l'apparition de nouveaux usages. Le développement de ces usages va ainsi générer des besoins en termes de compétences et de moyens humains.

Ce constat, établi dès 2014, a poussé le Département à initier la création de MOSELLE FIBRE. Cette structure, qui regroupe aujourd'hui le Département de la Moselle et 14 intercommunalités, témoigne d'un effort de regroupement et d'union des forces qui garantit un aménagement numérique équilibré de son territoire.

Dès sa création, MOSELLE FIBRE a reçu pour 1^{ère} mission la construction et l'exploitation d'une infrastructure en fibre optique jusqu'à l'abonné, apportant le Très Haut Débit sur le territoire de la Moselle. Ce réseau, dont le déploiement s'est achevé en mars 2021, dessert plus de 500 communes, 160 000 logements et 310 000 habitants.

Aujourd'hui, les 4 opérateurs nationaux (ORANGE, SFR, BOUYGUES TELECOM et FREE) sont présents et délivrent des offres à la population. Le réseau connaît un succès important auprès de la population puisque le taux de pénétration est de plus de 50%. Les 1^{ères} zones déployées ont un taux de pénétration supérieur à 70 %.

Plus largement en Moselle, la quasi-totalité des logements sont couverts par un réseau FttH déployé soit par MOSELLE FIBRE, soit par les opérateurs privés (ORANGE et SFR), soit par des EPCI. Moins d'une dizaine de communes ne dispose pas encore d'un réseau FttH. MOSELLE FIBRE est aujourd'hui ouvert aux territoires Mosellans souhaitant rejoindre le Syndicat afin que leur population dispose du même service que sur son périmètre.

La Moselle dispose ainsi d'une infrastructure de qualité permettant à ses habitants, ses entreprises et ses administrations de profiter pleinement du Très Haut Débit.

Néanmoins, la transformation numérique du territoire ne peut s'opérer qu'au travers d'une montée en compétence de la population et des entreprises.

C'est pourquoi, depuis 2021, MOSELLE FIBRE a lancé un programme d'actions qui vise à former et accompagner les Mosellans dans leur utilisation du numérique. De la découverte du matériel, en passant par l'utilisation courante de l'ordinateur et des applications, jusqu'aux démarches administratives en ligne, MOSELLE FIBRE propose à des publics la possibilité de se former à l'usage du numérique.

Ce grand plan de médiation numérique prévoit, à l'horizon 2024, la montée en compétence de plus 30 000 Mosellans, et plus particulièrement des personnes en recherche d'emploi, des seniors ou encore des entrepreneurs. Ce plan prévoit également l'accompagnement de près de 10 000 personnes dans les démarches administratives en ligne.

A cet effet, 5 conseillers numériques ont été recrutés dans le cadre du Plan France Relance. Par ailleurs, MOSELLE FIBRE est lauréat de l'appel à projet « Pass numérique », permettant de disposer d'une subvention d'un million et demi, soit le plus gros projet de France.

Le dernier stade de la transformation numérique du territoire est le développement des usages et leurs déploiements dans les territoires.

Dès la création de MOSELLE FIBRE, la question du développement des usages numériques a été anticipée. Le montage contractuel de l'exploitation du réseau cumulé au mode financement de l'infrastructure et aux décisions fortes du Comité Syndical ont permis :

- D'assurer le recouvrement des emprunts du Syndicat ainsi que l'amortissement du réseau ;
- De reverser chaque année un retour financier aux EPCI membres, leur permettant de rembourser tout ou partie de leur emprunt pour l'infrastructure ;
- De conserver au sein de MOSELLE FIBRE une enveloppe annuelle de 600 000 € consacrée au développement des usages.

Ce dispositif, mis en œuvre depuis 2021, doit permettre à MOSELLE FIBRE d'accompagner les territoires dans leur transformation numérique.

10 thématiques relevant des compétences des Collectivités avaient été proposées au Bureau de MOSELLE FIBRE du 7 février 2022, et plus particulièrement :

Vidéoprotection	Archivage électronique
Cybersécurité	Territoires connectés
Mutualisation informatique et télécoms	Gestion de la donnée
Gestion Relation Citoyen	Maintien à domicile des personnes âgées
Développement économique	Télé médecine

Le Bureau a choisi de retenir 7 d'entre elles en vue d'une analyse approfondie, qui est présentée dans le corps du présent rapport.

Ainsi, les thématiques suivantes seront consécutivement abordées :

- La mutualisation informatique et télécom ;
- La cybersécurité ;
- L'archivage électronique ;
- La Gestion de la Relation Citoyen ;
- Les territoires connectés ;
- La gestion de la donnée ;
- La vidéoprotection.

Concernant les 3 thématiques non développées dans le présent rapport, le Bureau de MOSELLE FIBRE a considéré que ces actions étaient, soit déjà mises en place de manière opérationnelle par les collectivités (développement économique), soit déjà en cours de développement par d'autres collectivités (le maintien à domicile des personnes âgées) ou soit encore trop éloignées des compétences techniques de MOSELLE FIBRE (la télé médecine).

Néanmoins, les élus du Bureau ont émis le souhait que MOSELLE FIBRE puisse garantir une veille technique et technologique sur ces 3 points en vue d'informer les membres des futures évolutions.

Plus largement, les élus du Bureau ont émis le souhait que, dans le cadre de sa feuille de route dans le développement des usages, une mission de MOSELLE FIBRE soit dévolue à la promotion de l'innovation numérique pour le compte de ces membres.

Le document, joint au présent rapport, qui s'intitule « De l'infrastructure à l'accompagnement de la transformation numérique des territoires » constitue ainsi une réponse quant aux possibilités d'accompagnement des territoires.

Il est le socle des futures orientations du Syndicat. Il s'appuie sur des analyses raisonnées permettant aux membres de MOSELLE FIBRE de constater l'état de l'art et de décider des nouvelles missions qu'ils entendent confier au Syndicat.

La méthodologie choisie pour l'élaboration de ce document réside dans une analyse détaillée de chaque thématique par les Services sans intervention extérieure, puis des retours d'expériences auprès de collectivités pionnières et enfin un échange avec les élus de MOSELLE FIBRE. Ce processus garantit une analyse claire, objective et accessible de l'ensemble des sujets abordés.

Les participants aux ateliers de travail ont ainsi pu se projeter dans les thématiques afin de proposer un appui en prise avec les réalités de territoire.

En synthèse, voici les conclusions de l'ensemble des groupes de travail :

- Les participants ont exprimé un **besoin global d'expertise publique** dans les 7 thématiques pour leur EPCI mais également pour les communes.
- Ils ont également évoqué la possibilité d'avoir recours, dans certains cas, à du **personnel qualifié mutualisé** à l'échelle du Syndicat.
- Ils souhaiteraient avoir la possibilité de procéder à des **achats d'équipements et de services par le biais d'une centrale d'achat** permettant de réduire les coûts, de bénéficier de services et d'équipements de qualité et d'être accompagnés techniquement et juridiquement dans leurs investissements.
- Certains élus souhaitent que MOSELLE FIBRE puisse conserver des actions en faveur de **l'innovation par le numérique**.
- Les élus ont également émis le souhait de pouvoir initier des **études techniques, juridiques et financières** en vue de confier la maîtrise d'ouvrage de certains projets particuliers à MOSELLE FIBRE, et notamment :
 - **L'activation des fibres noires du réseau FttH** en vue de produire des services pour le Département, les EPCI et les communes ainsi que la réflexion sur un **hébergement souverain des données** (Sauvegarde et stockage mutualisé des données, collecte des flux vidéo des caméras, fourniture de services télécom, ...).
 - La création d'un **centre de supervision départemental de vidéoprotection** pour le Département et les Communes.
 - La **collecte et la gestion des données de territoires** au travers de l'installation d'outils structurants (réseau bas débit public, capteurs et plateforme de gestion de la donnée).
 - La **mise en œuvre d'une Gestion Electronique des Documents** et/ou d'un **Système d'Archivage Electronique** par le Syndicat pour les EPCI et les communes.

Au vu des conclusions du document, et pour répondre aux attentes du territoire, il est nécessaire de fixer des nouvelles orientations politiques et stratégiques à MOSELLE FIBRE.

Je vous propose tout d'abord la création d'un pôle d'expertise regroupant des compétences numériques et des compétences métiers (archiviste, communicant, spécialiste de la donnée et de la vidéoprotection) en capacité d'accompagner les territoires dans leurs projets numériques.

Puis, dans le prolongement de la précédente orientation, je vous propose la constitution d'une centrale d'achats, structurée par un service achat, alimentée techniquement par le pôle d'expertise.

Ensuite, je vous propose de réserver des crédits en vue de permettre la réalisation d'études approfondies, confiées à nos Conseils, dans l'un ou les sujets en maîtrise d'ouvrage évoqués ci-dessus.

Enfin, je vous propose d'initier des actions en faveur de l'innovation par le numérique qui pourrait prendre la forme d'appels à projets à destination des membres et dans lesquels MOSELLE FIBRE pourrait les accompagner techniquement et financièrement. Les résultats de ces projets seront retranscrits aux autres membres en vue de leur diffusion.

La mise en œuvre de ces missions devra respecter le cadre suivant :

- Le dimensionnement de ces nouvelles orientations doit s'inscrire dans le budget annuel dédié aux usages.
- Le pôle d'expertise et la centrale d'achats devront pouvoir intervenir dans les **7 thématiques retenues**.
- MOSELLE FIBRE devra pouvoir **prester pour les EPCI membres et pour les communes** (notamment dans le cas de la vidéoprotection).
- Ces nouvelles missions devront intervenir contre **rémunération**. Néanmoins, cette participation financière devra être **adaptée pour les membres fondateurs** au regard du retour financier pour les usages qui leur est dû.

En vue de mettre en œuvre l'ensemble de ces actions, je vous propose le calendrier suivant :

Prochain Bureau	Validation de l'organisation opérationnelle (organigramme, locaux et recrutements)
	Réflexion sur les modifications statutaires (compétences, missions et possibilité d'ouverture aux communes)
Prochain Comité Syndical	Validation des modifications statutaires Affectations budgétaires
Novembre 2022	Lancement de ou des études de maîtrise d'ouvrage retenues
Début 2023	Initialisation du pôle d'expertise, constitution de la centrale d'achats et lancement du 1 ^{er} appel à projets « innovation numérique »

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **AUTORISE** la création d'un pôle d'expertise dans le domaine du numérique, et concernant les 7 thématiques retenues, en direction des membres de MOSELLE FIBRE,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** MOSELLE FIBRE à organiser des achats groupés d'équipements et de services dans le domaine du numérique, et notamment par le biais d'une centrale d'achat,
- ARTICLE 3 : **VALIDE** le lancement d'une étude de faisabilité sur l'activation des fibres noires,
- ARTICLE 4 : **LANCE** un dispositif de soutien à l'innovation et à l'expérimentation dans le domaine du numérique pour ses membres fondateurs et en partenariat avec les partenaires académiques,
- ARTICLE 5 : **CONFIE** au Bureau la réflexion quant à la modification des statuts nécessaires à la réalisation des missions précédemment citées en laissant la possibilité aux communes d'adhérer à MOSELLE FIBRE,
- ARTICLE 6 : **CONFIE** au Bureau la déclinaison opérationnelle des actions,
- ARTICLE 7 : **AUTORISE** le Président à lancer une communication de ces décisions auprès des futures structures adhérentes afin de connaître leur appétence sur le sujet
- ARTICLE 8 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20

Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER